



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 3 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 juin à 9h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 20 mai 2022, s'est réuni, en séance publique, dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE à Caen, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Présents :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### Absents ou excusés :

Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur MORIN Christophe.

### Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Monsieur POISSON Cédric a donné pouvoir à Monsieur Philippe LAGALLE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean LEPAULMIER a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9. Madame la Présidente constatant le quorum, par la présence de 16 membres, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

### COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 29 avril 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités (Point étape adhésion CC Bayeux Intercom, Adhésion Colombelles, Achat énergies, Différend avec EDF ODJ CS 16 juin Congrès FNCCR, Retour sur CTE, NET 2022, Journée du personnel, CLE, Audit organisationnel du SDEC ÉNERGIE, Echéances 2022)

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Elections professionnelles : composition du CST, répartition femmes/hommes
- Mise à jour du tableau des effectifs - Ouvertures et fermeture de postes
- Contrat d'apprentissage

#### MOBILITES BAS CARBONE

- Schéma Directeur des IRVE dans le Calvados
- Programme de travaux - bornes de recharge pour véhicules électriques - 3ème tranche 2022

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

#### RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique
- Aides aux familles pour impayés de gaz propane

#### TRANSITION ENERGETIQUE

- Appel à projet : Financement de travaux de rénovation énergétique
- Convention - financement du projet de réseau technique de distribution de chaleur bois à Ouilly le Tesson

#### TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2022
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Groupements de commandes
- Programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux - Lisieux

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

- Convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations EP - Houlgate
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – Tranches de travaux 2022

**I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 AVRIL 2022**

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2022 est approuvé.*

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 29 avril dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET		
<b>Ressources Humaines</b>	Marché public d'accompagnement - Diagnostic organisationnel et des ressources humaines	
<b>Transition Energétique</b>	Compétence Contribution à la Transition Energétique	Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent
		Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Noues de Siennes
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1
Niveau 2		Adhésion des communes de Beuvron en Auge, Brémoy, Campigny, Hottot les Bagues, Quetteville, Valdallière, Campagnolles et Bonnenosq
<b>Mobilité Durable</b>	Acquisition d'un cycle électrique - Aides financières – Hermanville-sur-Mer	

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis le Bureau Syndical du 29 avril 2022.*

**COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS**

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 29 avril dernier. La liste, jointe en annexe 1 de ce procès-verbal, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

*Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.*

## MARCHES PUBLICS

 ○ Consultation en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

OBJET	TYPE DE PROCÉDURE
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection sur les communes de Oistreham, Colleville-Montgomery, Saint-Aubin-d'Arquenay, Condé-sur-Iffs, Bellengreville, Eterville, Evrecy et Douvres-la-Délivrande	Appel d'offres ouvert
Etude, fourniture, pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022	Procédure adaptée
Traitement des poteaux béton déposés	
Elaboration d'un référentiel technique territorialisé « trame noire » pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados	
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1SPATIAL	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable

*Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.*

 ○ Résultats de consultations, nécessitant délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte du résultat suivant :

TYPE DE PROCEDURE	OBJET	ATTRIBUTAIRE
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Mailloc	Procédure adaptée > 40 000 €	PHOTOVOLT

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise PHOTOVOLT pour un montant de 41 811 € HT ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

 ○ Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats, de la Commission d'Appel d'Offres du 31 mai dernier, suivants :

➤ **Marché subséquent n° 5 - Fourniture de postes de transformation (8 lots)**

Type de procédure	Lot		Attributaire
Marché subséquent faisant suite à un appel d'offres ouvert	1	Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA	EPSYS
	2	Transformateur HTA/BT - TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 100, 160 et 250 kVA	FT REMATELEC
	3	Transformateur HTA/BT - non TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 160, 250, 400, 630 et 1000 kVA	TRANSFIX
	4	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 de puissance 100 à 160 kVA	FT REMATELEC
	5	Poste de transformation de type PRCS de puissance 100 à 160 kVA	TRANSFIX
	6	Armoires de coupure HTA	EPSYS
	7	Poste de transformation de type PUC non équipé du transformateur	EPSYS
	8	Poste de transformation de type PAC non équipé du transformateur	EPSYS

*Le Bureau Syndical prend acte de ces attributions de marchés.*

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

➤ **Travaux aériens et souterrains 2022/2025 (année 2022) :**

Lots		Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
11 A	Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	TOPO ETUDES	Réalisation d'études, de fonds de plans et de relevés topographiques	10 000,00 €
			EIFFAGE ROUTE	Réfections en enrobé, émulsions et autres	50 000,00 €
15	Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie et Pays d'Honfleur-Beuzeville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	TOFFOLUTTI	Réfection de tranchées sur voirie	35 806,60 €

*Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.*

○ Avenants – Appel d’offres ouvert – CAO du 31 mai 2022 (article L1414-4 du CGCT) :

➤ **Marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques – 2022 :**

Objet	Secteur géographiques	Attributaire	Avenants
Lot 1A : Travaux aériens Calvados	Tout le département du Calvados	SPIE CITYNETWORKS	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 11A : Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seullès Terre et Mer	CC Seullès Terre et Mer	STEPELEC	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 9 : Travaux souterrains CC Terre d'Auge	CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	CA Lisieux Normandie	STEPELEC	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande	CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC	avenant n°2 retenue de garantie avenant n°3 dérive prix

**Avenant n°2 à l'accord-cadre – Retenue de garantie**

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les modifications apportées à l'article 5.2 du CCAP de l'accord cadre « travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022 », limitant la retenue de garantie aux bons de commande supérieurs à 200 000 € TTC ;

- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché.

#### Avenant n°3 à l'accord-cadre – Dérive des prix

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la modification de la formule de révision ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché.

#### ➤ Pour les marchés de travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2022.

Objet	Secteur géographiques	Attributaire	Avenants
Lot 1a : Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seullès Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 2a : Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix

#### Avenant n° 1 à l'accord-cadre – Retenue de garantie

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les modifications apportées à l'article 5.2 du CCAP de l'accord cadre «travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité - 2022», limitant la retenue de garantie aux bons de commande supérieurs à 200 000 € TTC ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires des marchés.

#### Avenant n° 2 à l'accord-cadre – Dérive des prix

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la modification de la formule de révision ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché.

- Pour les marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, vidéo-protection et panneaux à messages variables 2020.

Objet	Secteur géographiques	Attributaire	Avenants
Lot 1	Bessin	Gagneraud / SATO/ Réseau Environnement	avenant n°2 dérive prix
Lot 2	Bocage/Orne et Odon		avenant n°2 dérive prix
Lot 3	Vire au Noireau / Suisse Normande / Pays de Falaise	TEIM/INEO	avenant n°2 dérive prix
Lot 4	Pays d'Auge Sud	Gagneraud / SATO/ Réseau Environnement	avenant n°2 dérive prix
Lot 5	Pays d'Auge Nord	CITELUM	avenant n°2 dérive prix

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la modification de la formule de révision ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché.

#### TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 29 avril 2022 :

➤ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
Ouilly-le-Vicomte	4 avril 2022	Contrat historique GRDF
Tracy-Bocage	6 avril 2022	Non desservie
Lisieux	17 mai 2022	Contrat historique GRDF

➤ **Compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération
Saint-Laurent-de-Condol	3 mai 2022
Le Bû sur Rouvres	6 mai 2022
Saint-Denis-de-Mailloc	6 mai 2022
Baron-sur-Odon	10 mai 2022
Maizières	12 mai 2022
Saint-Pierre-du-Jonquet	23 mai 2022
La Cambe	24 mai 2022
Hérouvillette	24 mai 2022
Beaumesnil	24 mai 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Gaz » visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Oully-le-Vicomte, de Tracy-Bocage et de Lisieux ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de de Saint-Laurent-de-Condé, du Bû sur Rouvres, de Saint-Denis-de-Mailloc, de Baron sur Odon, de Maizières, La Cambe, Hérouvillette et Beaumesnil ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## ACTUALITES

---

### ➤ Adhésions au SDEC ÉNERGIE

#### ▪ Communauté de Communes Bayeux Intercom

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical du 24 mars dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des membres du syndicat, ces derniers disposent de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 30 juin 2022.

La majorité qualifiée est atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale. Le syndicat comptant 524 membres, représentant 709 064 habitants, la majorité qualifiée est atteinte si 349 membres, représentant 354 532 habitants ou 262 membres, représentant 472 709 habitants délibèrent favorablement.

Dans le cadre d'une adhésion, toute absence de délibération vaut avis favorable.

Monsieur Bruno DELIQUE annonce que la majorité qualifiée est d'ores et déjà atteinte, grâce aux délibérations favorables de 265 membres, représentant 485 777 habitants.

A noter, qu'à ce jour, seule la commune de Carpiquet a émis un avis défavorable à cette demande d'adhésion.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

#### ▪ Commune de Colombelles

La Commune de Colombelles effectue les démarches nécessaires afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE.

A ce titre, elle soumettra à son Conseil Municipal du 30 mai prochain une délibération d'adhésion au Syndicat en vue du transfert de sa compétence éclairage public.

Cette demande d'adhésion sera soumise à l'approbation du Comité Syndical du 16 juin prochain. Les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE devront ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Il est rappelé que dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Les différentes étapes de cette procédure d'adhésion sont présentées au Bureau Syndical :

Comité Syndical du 16 juin	Validation de cette demande
Début juillet	Information des collectivités sur délibérations à venir
Le 29 août	Notification aux collectivités membres du syndicat
du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 novembre	Délibérations des collectivités adhérentes
CLE d'octobre	Rappel aux collectivités - <i>si besoin</i>
Comité Syndical du 6 octobre et du 15 décembre	Etat des délibérations reçues
Décembre 2022	Arrêté Préfectoral pour mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> janvier 2023

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et décide de soumettre cette demande d'adhésion et de transfert de compétence à l'approbation du Comité Syndical du 16 juin prochain.*

➤ **Groupement d'achat d'Energie Electrique et/ou Gaz**

▪ **Impact de la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités**

➤ **Réponse ministérielle à nos sollicitations et à celles de la FNCCR**

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que le syndicat a engagé un certain nombre d'actions pour répondre à la dérive des prix du gaz et de l'électricité que les collectivités subissent, malgré la mise en œuvre du groupement de commandes.

Parmi ces actions, un courrier d'alerte a été adressé le 24 février dernier aux parlementaires du Calvados et à l'UAMC relayant ainsi localement les démarches identiques engagées par la FNCCR, auprès du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le ministre concerné, Monsieur Joël GIRAUD, a répondu début mai au Président de la fédération, Monsieur Xavier PINTAT.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Réactions des membres du groupement de commande concernés par des augmentations très fortes de leurs factures énergétiques**

Dans le cadre du groupement de commande d'achat d'électricité et de gaz que le SDEC ÉNERGIE coordonne pour plus des 500 membres, le syndicat a été contraint fin 2021, en urgence, de mettre en place, pour couvrir les besoins énergétiques 2022 :

- Un marché subséquent n°3, couvrant des besoins de flexibilité supplémentaires de certains membres du lot 1 - "Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA - hors éclairage public et signalisation lumineuse" ;
- Un marché spécifique permettant d'alimenter en électricité les différents points de membres identifiés dans l'accord cadre, mais non reconnus par EDF, titulaire du lot 1 et du lot « gaz » ;
- Un avenant au marché subséquent n°1 pour couvrir des points de livraison supplémentaires du lot 4 (contrats raccordés en HTA à courbe de charge mesurée) du fait, notamment de l'évolution par la CRE des catégories de contrat au regard de leur puissance nominale.

Ces trois marchés ont été passés dans une période particulièrement défavorable – décembre 2021 – le niveau des prix de l'électricité avoisinant un niveau, jusqu'à lors jamais constaté de 600 €/MWh (pm : nos achats en août 2021 d'électricité étaient aux alentours de 80 €/MWh).

Il en résulte, pour les membres concernés, une augmentation de leur facture d'énergie 2022, en moyenne 5 fois supérieure à celui de 2021.

Depuis le début de l'année et malgré les différentes actions d'information auprès des membres du groupement de commande, le syndicat est très fortement sollicité par les collectivités qui reçoivent leurs premières factures d'énergie pour l'année 2022.

Cette situation exceptionnelle engendre, de la part des collectivités, des demandes d'explication détaillées, un accompagnement fort du syndicat, des sollicitations auprès des fournisseurs pour mettre en place des mesures d'étalement...et pour les services du SDEC ÉNERGIE une surcharge d'activité importante.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

### ▪ **Différends avec EDF**

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que les différends qui opposent le SDEC ÉNERGIE et la société EDF, titulaire des lots 1 et 4 du marché subséquent n°2, portant sur l'achat d'électricité pour la période 2022 et 2023, porte sur :

#### **1. Le calcul des prix définitifs des bordereaux des prix des lots 1 et 4 :**

- Le problème : Interprétation divergente de la clause d'optimisation (SWAP ARENH) : sa mise en œuvre automatique par EDF est contestée par le syndicat.
- Conséquence : un prix de l'électron (en €/MWh) multiplié par 2.

#### **2. La flexibilité (ajout de nouveaux sites dans le marché) :**

- Le problème : interprétation divergente sur la date à prendre en compte pour déclencher la flexibilité : date de notification pour EDF et date de début de fourniture pour le syndicat,
- Conséquence : refus d'EDF d'intégrer des PDL (Points De Livraison) dans les marchés et obligation de relancer un marché subséquent n°3 pour le lot 1 et un avenant au MS 1 pour le lot 4 (car infructuosité du MS 3 pour ce lot)

#### **3. La prise en compte des contrats des membres non identifiés lors du lancement de l'accord cadre :**

- Le problème : non application d'une clause prévue au marché pour l'ajout de nouveaux membres en cours d'accord cadre
- Conséquence : refus d'EDF d'intégrer les PDL des nouveaux membres dans les marchés et obligation de lancer de nouveaux marchés dans une période très perturbée (prix très élevé).

Le 3 mars 2022, une première réunion est donc organisée en présence du cabinet d'avocats du Syndicat, pour :

- rechercher un accord amiable sans exclure d'engager une procédure contentieuse,
- traiter la question du calcul du BPU et se voir proposer une solution pour intégrer les PDL exclus,
- qu'EDF accepte d'appliquer le BPU du SDEC ÉNERGIE en attendant de trouver un accord (mais dépôt d'un mémoire en réclamation qui ouvre un délai de 2 mois - 20 juin – avant saisine de la justice par EDF). Cela permettrait de débloquer les factures de 2022 (envoi d'un mail d'information aux membres concernés).

Le vendredi 13 mai 2022, EDF a proposé de nouvelles bases de tarifications pour la période 2022 et 2023, intégrant pour l'année 2023, les membres et les points de livraison, précédemment refusés fin 2021, mais sans proposer de revoir l'application de la clause « MinArenh » qui dégrade fortement les prix unitaires pour l'ensemble des contrats.

La proposition a été jugée insuffisante par le syndicat qui a demandé à EDF de l'améliorer. Une nouvelle proposition devait être transmise avant le 3 juin.

Le 30 mai 2022, le SDEC ÉNERGIE a reçu une nouvelle proposition basée exclusivement sur le calcul du BPU (non prise en compte des PDL exclus). Le principe proposé repose sur le calcul du coût des marchés selon le BPU respectif de chacun avec une prise en charge de l'écart à part égale.

Un projet de protocole d'accord est ainsi proposé.

➤ **2022 : Prix Miami tx 37,52% - BPU EDF - avec prise en compte de l'ARENH +**

Prix de la fourniture (€)	Prix de la capacité (€)	Total
5 626 228 €	396 829 €	6 023 057 €*
* : sans prise en compte de l'ARENH+ : 7 500 000 €		

➤ **2022 : Prix 100% marché - BPU SDEC**

Prix de la fourniture (€)	Prix de la capacité (€)	Total
3 670 416 €	396 829 €	4 067 245 €

La négociation actuelle porte donc sur la prise en charge de la différence pour moitié par chacune des parties, soit 1 million d'euros pour 2022 (- 2023 ?).

La Commission d'Appel d'Offres du 31 mai dernier propose une répartition 25% / 75%, soit pour les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE : 4 300 000 €.

Le planning est très serré avec comme échéance le 20 juin, date limite de contestation ou non du mémoire en réclamation déposé le 20 avril 2022 par EDF :

- ✓ Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 3 juin :
  - Réunion technique EFDF/SDEC ÉNERGIE
  - Réunion avec les avocats : Cabinet SEBAN le 1<sup>er</sup> juin
- ✓ Bureau Syndical du 3 juin : point d'étape
- ✓ Mardi 7 mai en soirée : réunion d'échanges avec EDF
- ✓ Jeudi 9 juin au soir
  - Validation du protocole transactionnel
  - Envoi de la note au CS
- ✓ Jeudi 16 juin Comité Syndical.

Des questions juridiques restent à traiter au préalable :

- ✓ Avenant ou protocole transactionnel
- ✓ Mandat préalable des membres ?

Dans ce contexte, il semble peu probable qu'un accord puisse aboutir avec l'intégration des PDL exclus - il faut donc se préparer au lancement de nouveaux marchés dès le mois de juin 2022 (pour le MS3, l'avenant et les marchés spécifiques).

Perspectives :

- Lancement des marchés en juin 2022
- Attribution CAO juillet ou septembre 2022
- Achat par prise(s) de position - jusqu'à fin octobre 2022
- Début de fourniture - janvier 2023

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Ordre du jour du Comité Syndical du 16 juin 2022**

Le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 16 juin 2022 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour est le suivant :

<b>Actualités du syndicat</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV du Comité Syndical du 24 mars 2022,</li> <li>- Compte-rendu des décisions de la Présidente,</li> <li>- Etat des adhésions et des transferts de compétences,</li> <li>- Commissions Locales d'Énergie (<i>Elections intermédiaires représentants du Comité</i>),</li> <li>- Contrôle Chambre Régionale des Comptes,</li> <li>- 38 congrès de la FNCCR à Rennes,</li> <li>- Territoire Énergie Normandie – TEN,</li> <li>- Agenda du Comité Syndical.</li> </ul>
<b>Intérêt commun</b>	<b>Finances</b>	- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
	<b>Eclairage Public</b>	- Demande d'adhésion de Colombelles au SDEC ÉNERGIE pour transfert de sa compétence Eclairage Public
	<b>Transition Énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet : Efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités,</li> <li>- Groupements d'achat d'énergie,</li> <li>- EDF : divergence sur les contrats d'énergie 2022/2023 – lots 1 et 4</li> <li>- Commission Consultative pour la Transition Énergétique</li> </ul>
<b>Intérêt spécifique</b>	<b>Mobilité bas carbone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'avancement du Schéma Directeur des IRVE,</li> <li>- 6<sup>ème</sup> édition du Normandie Energies Tour.</li> </ul>

*Le Bureau Syndical valide l'ordre du jour du Comité Syndical du 16 juin 2022, dont la convocation sera adressée jeudi 9 juin à l'ensemble des représentants.*

➤ **Congrès de la FNCCR**

Comme exposé lors des réunions du Bureau Syndical des 21 janvier et 29 avril, la FNCCR organise son 38<sup>ème</sup> congrès du 27 au 29 septembre 2022, au Couvent des Jacobins, dans le centre-ville de Rennes.

Cet évènement de portée nationale réunit plus de 2 000 élus locaux et décideurs publics autour des thématiques de l'énergie, du cycle de l'eau, des réseaux numériques et des déchets.

Afin de préparer au mieux la participation du syndicat au congrès, et notamment la réservation hôtelière dès que possible, les membres du Bureau Syndical ont été invités à communiquer leurs intentions d'inscription le 2 mai dernier, via un formulaire en ligne.

Mesdames Catherine GOURNEY-LECONTE, Anne-Marie BAREAU et Catherine FLEURY et Messieurs Marc LECERF, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard POULAIN, Abderrahman BOUJRAD, Philippe CAPOËN et Vincent RUON ont confirmé leur participation sur la totalité du congrès.

Messieurs Philippe LAGALLE et Christophe MORIN seront présents le 28 septembre.

Les réservations hôtelières sont en cours et la possibilité d'un transport commun est à l'étude.

Le programme provisoire est présenté aux élus.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Commission Consultative pour la Transition Energétique**

Madame la Présidente rappelle que la Commission Consultative pour la Transition Energétique s'est réunie le 31 mai dernier à Evrecy.

L'ordre du jour de cette réunion, qui réunit à part égale un collège d'élus des EPCI et un collège d'élus du syndicat, portait sur :

- Quelques sujets d'actualité (modification de la commission de la commission, renouvellement de Soleil 14, concertation sur le Schéma directeur des Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ...),
- Le suivi de la feuille de route de la commission : avancement des groupes de travail pour la mise en œuvre des 6 actions prioritaires, avec un zoom sur 2 actions (groupement d'achat de véhicules alternatifs et trame noire),
- La mobilité bas-carbone avec le retour d'expérience de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sur :
  - o la mise en place d'un Plan de Déplacement des Agents et des Élus (dont covoiturage et formation à l'éco-conduite),
  - o la mise en œuvre de services de mobilité pour la population : service de véhicules électriques en autopartage et location de vélos à assistance électrique.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Normandie Energies Tour**

Le SDEC ÉNERGIE organisera la 6ème édition du Normandie Energies Tour le samedi 17 septembre prochain.

Après le Rallye des Conquérants en 2016, puis le Rallye des Gourmands en 2017, le Rallye des Marins d'eau douce en 2018, le Rallye des Libérateurs en 2019 et le Rallye Pommes et Crevettes en 2021, cette nouvelle édition s'intitulera le Rallye des Bocains.

A l'appui d'un roadbook, il conduira les équipages sur les routes du bocage virois et les gorges de la Vire au rythme de quizz et de challenges comptant dans le classement.

Le départ de cette nouvelle édition aura lieu à Villers-Bocage et les participants termineront leur course sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage.

Les premières actions de communication débiteront dès le 7 juin.

Il est proposé de maintenir les tarifs d'inscription au Normandie Energies Tour au niveau de ceux appliqués en 2019 et 2021, à savoir :

- Tarif unique pour tous (particuliers, collectivités, services publics, entreprises, associations, ...) de 60 €, comprenant l'engagement d'un véhicule et d'un équipage de 2 personnes, les pauses café, le déjeuner buffet, le cocktail apéritif et les visites.
- Tarif passager supplémentaire de 30 € par personne – Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

et de fixer trois tarifs d'offres de partenariats différents, suivant le niveau de participation à l'évènement, à savoir :

		Partenaire	Partenaire OFFICIEL	Partenaire PREMIUM
Communication	Droit d'utilisation de la mention « Partenaire du Normandie Energies Tour 2022 »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise à disposition des goodies de votre structure dans le « paquetage » des concurrents	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Logo sur tous les supports de communication : roadbook, arche, adhésifs des voitures engagées	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Internet et réseaux sociaux	Sur normandie-energies-tour.fr: présence du logo et lien vers votre site internet sur la page partenaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sur normandie-energies-tour.fr : texte de présentation de votre structure	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Annonce du partenariat sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du NET	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Événementiel	Invitations à la remise des prix et au cocktail du samedi soir	2	5	10
	Participation au Rallye des Bocains comprenant l'engagement d'un équipage de 2 personnes et d'un véhicule bas carbone, pause-café, déjeuners, animations, remise des prix, cocktail	-	1	2
	Remise d'un prix aux vainqueurs au nom de la structure partenaire le samedi soir			<input checked="" type="checkbox"/>
		500 € HT	1 000 € HT	1 500 € HT

Le budget prévisionnel, ces tarifications validées, s'établirait comme suit :

RECETTES 6 000 €	DEPENSES 26 000 €
Inscriptions = 2 000 €	Location de salles / restauration = 12 000 €
Partenariats = 4 000 €	Visites / animations = 5 000 €
	Communication = 4 000 €
	Goodies = 2 500 €
	Assurances = 500 €
	Photos vidéos = 1 000 €
	Prix / récompenses = 1 000 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation du 6<sup>ème</sup> Normandie Energies Tour en 2022 dans les conditions exposées ci-avant et si les conditions sanitaires le permettent ;
- **APPROUVE** les tarifs d'inscriptions au Normandie Energies Tour « Le Rallye des Bocains » ;
- **APPROUVE** les trois types de tarifs « partenaires » pour cette 6<sup>ème</sup> édition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### ➤ Journée du Personnel

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que la journée du personnel, annulée depuis 2 ans en raison de la pandémie de COVID 19, sera proposée à l'ensemble du personnel et des élus du Bureau Syndical le vendredi 10 juin 2022 à l'Abbaye d'Ardenne à Saint Germain la Blanche Herbe.

Le timing de la journée est présenté à l'écran :

- 8h30 - 9h00 : accueil café
- 9h00 – 11h15 : Réunion d'échanges
  - Présentation de l'IMEC
  - Mot d'introduction de la Présidente et du Directeur
  - La démarche ISO 50 001
  - L'audit organisationnel
  - La nouvelle exposition de la Maison de l'Energie
  - Conclusion de la Présidente
- 11h15 : Remise des médailles aux agents
- 11h45 : Départ de Wilfried KOPEC
- 12h15 : Photo de groupe
- 12h30 : Apéritif et déjeuner
- 14h00 : Visite historique de l'Abbaye d'Ardenne
- 15h - 17h : Murder party

16 élus du Bureau Syndical participeront, en totalité ou en partie, à ce moment de convivialité avec les agents.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

### ➤ Commissions Locales d'Energie - CLE

Suite aux échanges en Bureau Syndical du 21 janvier dernier, il avait été acté le toilettage du format traditionnel des CLE pour en améliorer l'attractivité, mais aussi le report des CLE du printemps à l'automne 2022, en raison notamment de la concomitance avec les élections législatives.

Ces prochaines rencontres locales auront ainsi lieu la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre.

Il est prévu 7 réunions réunissant chacune une ou plusieurs CLE, qui se tiendront en matinée ou après-midi selon les nécessités.

Quelles que soient les CLE, une thématique générale sera dupliquée localement, sous forme de visites sur sites, permettant des partages d'expérience et de susciter l'envie de monter de nouveaux projets ; cette année, la thématique fédératrice est « Le bois énergie ».

Chaque visite sera prolongée d'une réunion de courte durée, qui permettra de revenir rapidement sur la visite et d'évoquer un sujet unique sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Le point « travaux et services » sera renforcé, tant dans sa durée que dans son contenu, pour devenir un espace « informations et échanges » composé de 4 stands :

- Mobilité (SDIRVE ...),
- Travaux sur les réseaux (programmation des travaux, recensement des besoins),
- Transition énergétique (CEP, logiciel de suivi des consommations ...),
- Eclairage Public (Programmation R30).

Un cocktail déjeunatoire ou dinatoire, selon le programme, sera proposé en fin de réunion.

Pour rappel, ces réunions permettront également l'organisation d'élections intermédiaires suite à démissions de représentants au Comité Syndical, entraînant la vacance de postes.

Sont concernés, à ce jour, les 5 secteurs suivants :

CLE	Elu à remplacer	Commune
BAYEUX INTERCOM	Jean-Marie GANCEL	ESQUAY-SUR-SEULLES
LISIEUX-NORMANDIE	Charles-Henry LEBRUN	COQUAINVILLIERS
NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE	Bertil SMORGRAV	BRUCOURT
CŒUR DE NACRE	Christian PAU	COURSEULLES-SUR-MER
TERRE D'AUGE	Didier ALPHONSE	REUX

Le déroulé type d'une réunion est présenté à l'écran, comme suit :

CLE MATIN	CLE SOIR	
9h30 / 10h30	17h/18h	Visite des installations bois énergie (20 mn par petits groupes)
A partir de 9h30	A partir de 17h	Accueil café Espaces « informations et échanges »
10h30/11h	18h00/18h30	Elections pour Bayeux intercom, Lisieux Normandie, NCPA, Cœur de Nacre, Terre d'Auge
11h/11h20	18h30/18h50	<b>Le bois énergie, une réponse locale adaptée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bois énergie, en réponse à l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz</li> <li>- Les retombées locales</li> <li>- Contrats patrimoniaux de l'ADEME (<i>mutualisation des fonds chaleur par le SDEC ÉNERGIE</i>)</li> </ul>
11h20/12H	18h50/19h30	<b>La diminution des consommations par les gains d'efficacité énergétique des bâtiments publics</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ACTEE pour financer les audits énergétiques</li> <li>- Appel à projet « établissements scolaires »</li> <li>- Le décret tertiaire</li> <li>- Les 3 niveaux de CEP et le suivi des consommations</li> <li>- Les aides financières à la réalisation des travaux</li> </ul>
A partir de 12h	A partir de 19h30	Espaces « informations et échanges » Cocktail déjeunatoire ou dinatoire

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide l'organisation proposée.*

### ➤ **Audit organisationnel du SDEC ÉNERGIE**

Dans un contexte de mise en œuvre du projet stratégique 2022-2026, de l'évolution des métiers et savoir-faire du syndicat, d'une pyramide des âges non linéaire, notamment, avec le départ à court terme du Directeur Général et à moyen terme de plusieurs agents du syndicat, et enfin, d'un climat social impacté par la pandémie du COVID 19, Madame la Présidente précise qu'elle a souhaité la réalisation d'un audit organisationnel de la structure.

Cet audit a ainsi pour objectif :

- d'obtenir un avis objectif et extérieur sur l'organisation et le management des services du syndicat ;
- d'avoir une analyse de l'adéquation des moyens au regard des missions demandées et de disposer d'une cartographie des potentiels humains ;
- d'avoir une analyse et un diagnostic des processus décisionnels du syndicat ;
- d'aboutir à un dimensionnement efficient des services : moyens humains à définir au regard des contraintes matérielles, financières...

Dans le cadre de ce projet, un comité de pilotage, structure décisionnelle, sera composée de :

- La Présidente du Syndicat,
- Le Directeur Général des Services,
- Le Directeur Adjoint,
- Le Directeur Administration et Finances.

La société SPQR, retenue à l'issue de la consultation, représentée par Monsieur Eymeric BRUNET-LECOMTE, Directeur de mission et Messieurs Stanislas DONNEAUD et Arthur FOULSHAM, consultants, propose la réalisation de la mission sur les mois à venir, avec une méthodologie reposant sur les trois phases suivantes :

- Une première phase de lancement pour le cadrage de la mission, une réunion d'information aux agents et une collecte documentaire ;
- Une seconde phase d'analyse sur site et sur les pièces des données et des informations recueillies et d'un ensemble d'entretiens (individuels avec des élus, les membres de la Direction Générale, les Directeurs de Départements et les chefs de service) et de groupes de travail avec un panel d'agents. Dans cette phase, le candidat propose une enquête anonyme de qualité de vie au travail, avant les entretiens individuels ;
- Une troisième phase de recommandations et plans d'actions sur la base de séances de travail et d'un COPIL pour entériner certaines préconisations et leurs contraintes éventuelles de mise en œuvre aussi bien techniques, financières, organisationnelles et sociales. Une restitution finale aux membres du Bureau Syndical et aux agents est prévue autour des préconisations validées par le COPIL.

Cette mission devrait commencer au mois de juin pour se terminer en septembre / octobre.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

### ➤ **Echéances 2022**

Les nouveautés et changements à prendre en compte pour les prochaines échéances, sont présents aux élus :

- **Le comité stratégique de Mapéo Calvados (COSTRA)**, dont Messieurs Philippe LAGALLE et Hervé GUIMBRETIÈRE sont membres pour représenter le SDEC ÉNERGIE, qui devait se réunir le 7 juin à 14h dans les locaux de l'Hôtel du Département à Caen est reporté le 15 septembre de 14h00 à 16h00 à l'Hôtel du Département,
- **La commission « Développement économique »** du mardi 14 juin (9h30) se réunir dans les locaux de la mairie de Merville-Franceville,
- **La Commission « Administration générale, finance, cartographie et usages numériques »** du 21 juin est annulée,
- **La Commission d'Appel d'Offres** du 5 juillet 2022, initialement programmée de 9h30 à 11h30 est avancée de 9h00 à 10h30,
- **La réunion de partage du Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE)** aura lieu le mardi 20 septembre à 14h00 dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **La journée régionale d'échanges sur la trame noire** organisée par l'ANBDD le 22 septembre dans les locaux du Crédit agricole Normandie,
- **Une nouvelle réunion de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique** aura lieu le 29 novembre 2022, à 14h (lieu à confirmer),
- **La prochaine Assemblée Générale de l'UAMC** sera organisée le 3 avril 2023 (Centre de congrès de Caen).

Le planning des échéances 2022, ainsi mis à jour, a été remis en séance et sera envoyé à l'ensemble des membres du Bureau Syndical, par mail, à l'issue de la réunion.

*Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.*

Départ de Monsieur Romain BAIL.

## II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 16 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES : COMPOSITION DU CST, REPARTITION FEMMES/HOMMES

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022.

Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Selon la réglementation en vigueur encadrant l'organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022, permettant la mise en place du Comité Social Territorial, le SDEC ÉNERGIE doit définir les modalités pratiques de cette instance notamment et la commission propose :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein du CST local ;
- de respecter le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST local égal à celui des représentants titulaires du personnel ;
- le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** la création d'un comité social territorial (CST) ;
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein du CST local ;
- **DECIDE** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST local égal à celui des représentants titulaires du personnel ;
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - OUVERTURES ET FERMETURE DE POSTES

Le service Eclairage Public / Signalisation lumineuse (EP/SL) enregistre les mouvements de trois agents, dont deux départs et une nomination en interne afin de prendre en charge le volume d'activité du service et de répondre aux attentes des communes en matière de compétences transférées.

Il convient donc de procéder au recrutement d'agents pour assurer le remplacement des deux départs et pour renforcer le service afin de faire face à l'augmentation récurrente de l'activité.

La commission propose aux membres du Bureau Syndical l'ouverture d'un emploi de technicien rattaché au service EP/SL au grade de technicien en remplacement du grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe (une ouverture et une fermeture concomitantes), ainsi que l'ouverture d'un emploi d'assistant technique (ouverture seule) au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions de ces deux emplois peuvent être exercées par des agents contractuels relevant respectivement des catégories B et C, dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique (articles L313-1 et L332-8, 2<sup>o</sup>).

Les traitements seront calculés par références respectives, et au maximum, à l'indice terminal de la grille indiciaire du grade de technicien d'une part, et du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (selon le profil du candidat retenu) d'autre part.

Le tableau des effectifs actualisé est présenté aux membres du Bureau Syndical :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	dont contractuels	EFFECTIFS CT	REPARTITION / GENRE		EFFECTIFS ETP*
						Femmes	Hommes	
Emploi fonctionnel Directeur général des services	A	1	1	0	1	0	1	1
<b>Filière administrative</b>								
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	0	1	1	0	1.0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	7	0	7	6	1	6.8
Rédacteur	B	2	2	0	2	2	0	1.8
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	6	6	0	6	6	0	5.6
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3	0	3	3	0	3.0
Attaché	A	3	3	0	3	3	0	3.0
Attaché principal	A	3	3	2	3	2	1	3.0
<b>Filière technique</b>								
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	1	0	1	1.0
Agent de maîtrise	C	2	1	1	1	0	1	1.0
Technicien	B	8	8	8	8	1	7	8.0
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	3	2	0	2	0	2	2.0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	7	7	0	7	1	6	6.5
Ingénieur	A	8	8	3	8	3	5	8.0
Ingénieur principal	A	5	5	0	5	1	4	5.0
Ingénieur en chef	A	3	3	0	3	0	3	3.0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>64</b>	<b>61</b>	<b>14</b>	<b>61</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>59.7</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition de la Présidente ;
- **DECIDE** l'ouverture, à compter du 8 juin 2022, d'un poste de technicien EP/SL de catégorie B à temps complet ouvert au grade de technicien de la filière technique ;
- **DECIDE** l'ouverture, à compter du 8 juin 2022, d'un poste d'assistant technique EP/SL de catégorie C à temps complet ouvert au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe de la filière administrative ;
- **DECIDE** la fermeture, à compter du 8 juin 2022, du poste d'un poste de technicien EP/SL au grade de technicien principal 1<sup>e</sup> classe ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le service Energie doit prendre en compte la mobilité d'agents avec, notamment, le départ d'un technicien au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, afin d'assurer la continuité de service et la prise en charge de l'activité du service mais aussi de répondre aux attentes des communes en matière de compétences transférées.

Théry LE BOULANGER a présenté sa candidature pour poursuivre son apprentissage en vue d'obtenir son diplôme d'ingénieur en génie des systèmes industriels jusqu'à la fin de son cursus en juillet 2023.

La commission proposera aux membres du Bureau Syndical d'accueillir un agent en contrat d'apprentissage, dans le cadre d'une formation d'ingénieur en Génie des Systèmes Industriels, en partenariat avec l'université de Caen, pour une durée de deux ans correspondant aux années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation (restant à courir)
Efficacité énergétique et production ENR	1	Génie des systèmes industriels	du 28 mars 2022 au 09 juillet 2023

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOPTER** la proposition de la Présidente ;
- **DECIDER** de conclure, à compter du 28 mars 2022, un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-dessus ;
- **DECIDER** d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- **CHARGER** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présentera les travaux de la commission réunie le 18 mai 2022 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

## SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE CALVADOS

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical du 29 avril dernier, la Loi d'Orientation des Mobilités incite à la réalisation d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SD IRVE), dont l'échelle départementale est pertinente.

Le code général des collectivités territoriales permet aux syndicats d'énergies comme le SDEC ÉNERGIE, d'être légitimes pour réaliser et financer les schémas directeurs.

Sur la base d'un diagnostic détaillé et d'une évaluation de l'évolution de l'offre de mobilité, réalisés par la société ARTELIA, mandatée par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre d'un groupement de commande avec le TEN, ce schéma permettra d'élaborer une stratégie et des objectifs opérationnels au plus près des enjeux de chacun des territoires.

La réalisation du SD IRVE s'organisera comme suit :



Diagnostic de l'existant, analyses des besoins, stratégie territoriale, plan d'actions à mettre en œuvre ; le SD IRVE, c'est aussi la concertation de tous les acteurs de la mobilité : État, Région, collectivités territoriales, usagers, gestionnaires de réseaux, bailleurs sociaux... afin de garantir une véritable cohérence de ces infrastructures qui facilitera la vie de nos concitoyens.

Dans ce contexte, deux temps forts ont été proposées les 9 et 17 mai derniers.

En partenariat avec Normandie Mobilité Electrique, un webinar « Pour tout savoir sur la mobilité électrique » a rassemblé 50 participants le 9 mai 2022. Cette réunion a distance avait pour objectif de combattre les idées reçues, d'informer les élus sur les obligations en lien avec le développement de la mobilité, de sensibiliser à la nécessité de développer le réseau de bornes de recharge ...

Les thèmes suivants ont ainsi pu être abordés :

- Quelle place pour le véhicule électrique dans le paysage automobile ?
- Comment la réglementation favorise-t-elle le développement des IRVE ?
- Qui sont les acteurs de la mobilité électrique ?
- Quelles bornes et quelles règles d'installation ?
- Quel est le rôle des acteurs publics ? Exemple du SDEC ÉNERGIE.

Dans un second temps, une réunion de lancement de la concertation pour l'élaboration de ce schéma a été proposée à tous les acteurs de la mobilité électrique dans le Calvados le 17 mai dernier, en présentiel et à distance en mode webinar.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, les points suivants :

- Démarche globale du Schéma Directeur des IRVE : Contexte de la mobilité électrique / Contexte réglementaire sur la réalisation du SD IRVE et ses enjeux.
- Présentation des conclusions de l'étude préalable au SD IRVE
- Démarche de concertation :
  - o Organisation : temps forts (entretiens, réunions, ateliers), objectifs,
  - o Planning,
  - o Réalisation des entretiens ciblés.
- Echanges avec les participants.

Entre présentiel et visio conférence, 180 participants représentant des collectivités, des associations d'utilisateurs ou Enedis, ont été comptabilisés.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

**PROGRAMME DE TRAVAUX - BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 3EME TRANCHE 2022**

Monsieur le Vice-Président précise que la troisième tranche pour l'année 2022 d'installation de bornes de recharges électriques résulte de la demande de la commune de Bernières-sur-Mer pour la pose d'une borne de recharge 22 kVA, sur le parking - Rue Montauban (voirie communale de la commune).

A noter que cette borne ne relève pas du Schéma d'Implantation des bornes de Recharges dans le Calvados, acté par délibération du Bureau Syndical du 30 novembre 2018 et du 17 septembre 2021, schéma établi sur la base de l'appel à manifestation de l'ADEME en 2014.

A ce titre et en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 24 mars 2022, le montant des aides pour une borne, inférieure à 50 kVa, doit être validé par une décision du Bureau Syndical.

Considérant que cette borne pourrait s'inscrire dans le cadre du futur plan de déploiement établi par le SD IRVE (elle sera installée sur un parking public d'une vingtaine de place), la commission propose que cette dépense d'investissement soit prise en charge à 60% par le SDEC ÉNERGIE, soit 5 187.00 €.

Le montant des aides pour la maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de cette borne est pris en charge à 20% par le syndicat.

A noter que ces deux aides ne préjugent pas des dispositions futures que le syndicat mettra en œuvre dans le cadre du futur SD IRVE et des programmes d'investissements à engager.

Sur cette base, la commission propose au Bureau Syndical une 3ème tranche de travaux 2022, pour l'implantation de cette borne de recharge normale, dans les conditions suivantes :

Projets		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	
			Investissement	Forfait Maintenance
Bernières-sur-Mer	Installation d'une borne de recharge 22 kVA et pré équipement du parking	8 645,01 €	60 %	20 %

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux 2022, détaillée ci-avant, pour l'implantation d'une borne de recharge rapide (22 kVA) pour véhicules électriques rechargeables à Bernières sur mer, pour un montant de 8 645,01 € HT ;
- **DECIDE** d'apporter une aide à l'investissement de 60% du coût HT du projet et de 20% sur la maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de cette borne ;
- **DIT** que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Départ de Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD.**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En l'absence de Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, Monsieur Bruno DELIQUE présente les travaux de la commission, réunie le 19 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 5 de la note de synthèse explicative). Pour les 7 projets, d'un montant de 121 440,69 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 66 701,04 € HT pour les extensions du réseau et de 67 664,23 € HT pour les renforcements du réseau.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 7 projets proposés pour un montant de 66 701,04 € HT pour les extensions du réseau et de 67 664,23 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 6 de la note de synthèse explicative).

Pour les 8 projets, d'un montant total de 52 594,80 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 33 435,44 € pour les extensions du réseau et de 37 448,43 € pour les renforcements du réseau.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 8 projets proposés pour un montant respectivement de 33 435,44 € pour les extensions du réseau et de 37 448,43 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et précarité énergétique, Monsieur Bruno DELIQUE présente les travaux de la commission, réunie le 19 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

## SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur la demande d'aide reçue de SOLIHA :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
				Avant Tvx	Après Tvx	
Reviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation extérieure des parois</li> <li>- Isolation des combles</li> <li>- Remplacement des menuiseries extérieures</li> <li>- Remplacement de l'insert par un poêle bûches</li> <li>- Pose d'une VMC auto-réglable</li> </ul>	30 880 €	56 %	F	D	2 350 €

\* Frais de gestion inclus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 350 € (frais de gestion de l'opérateur inclus) pour le dossier situé sur la commune de Reviers ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions à des tiers privés - compétence solidarité - dans le cadre de la convention de partenariat en date du 8 février 2022 liant le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## AIDES AUX FAMILLES POUR IMPAYES DE GAZ PROPANE

Dans le cadre de la délibération du Bureau Syndical du 17 octobre 2014, fixant les modalités d'attribution d'une aide pour impayé de gaz propane, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical, de contribuer au règlement de nouvelles factures de gaz propane, à savoir :

CCAS	Dette de la famille	Aide du CCAS	Aide du SDEC ÉNERGIE	Total	Reste à charge de l'utilisateur
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	194,79 €	100 €	94,79 €	194,79 €	néant
Orbec	2 207,04 €	300 €	300 €	600 €	1 607,04 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 94,79€ pour cet usager résidant sur la commune de Noues de Sienne ;
- **DECIDE** d'attribuer une aide de 300€ pour cet usager résidant sur la commune d'Orbec ;
- **ADOpte** les conventions proposées ;
- **DIT** que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 65738 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé du Budget Principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## TRANSITION ÉNERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 18 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### APPEL A PROJET : FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Dans un contexte de renforcement de l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE sur la question de la rénovation des bâtiments publics (nouveau CEP, programme ACTEE), et d'impératifs réglementaires (décret tertiaire) et budgétaires (forte inflation du prix de l'énergie), le syndicat souhaite mettre en place un accompagnement financier pour inciter à la réalisation de travaux de rénovation.

Le dispositif proposé vient en complément des dispositifs d'aides existants (DETR, DSIL, APCR, etc.) pour faciliter le passage à l'acte et la concrétisation de travaux.

Intitulé « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires), cet appel à projet serait ouvert, pour cette première édition, à toutes les collectivités du département sous réserve de :

- leur adhésion, soit au service de conseil en énergie partagé du SDEC ÉNERGIE, soit au service commun « d'efficacité énergétique » de la communauté urbaine de Caen la mer, et
- la réalisation d'un audit énergétique.

L'une et/ou l'autre de ces conditions devra être remplie(s) le jour du lancement de l'appel à projet.

Le règlement de l'appel à projet, notamment les critères d'éligibilité et de sélection des projets et les montants d'aide seront soumis à délibération du Bureau Syndical en juillet.

L'appel à projet sera lancé dans la foulée, en vue d'une remise des candidatures pour le mois d'octobre et une sélection des lauréats fin novembre 2022.

Ces étapes à venir se résument comme suit :

Bureau Syndical du 8 juillet	Validation du règlement de l'appel à projet, notamment les critères d'éligibilité et de sélection des projets et les montants d'aide
Dans la foulée	Lancement de l'appel à projet
Octobre	Remise des candidatures
Comité de décembre 2022	Sélection des lauréats

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## CONVENTION - FINANCEMENT DU PROJET DE RESEAU TECHNIQUE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR BOIS A OUILLY LE TESSON

La commune d'Ouilly-le-Tesson a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour la construction d'une chaufferie bois, opération s'inscrivant dans le cadre de la rénovation énergétique globale de plusieurs bâtiments communaux. Cette chaufferie bois associée à un réseau technique de distribution chaleur alimentera 4 bâtiments (école, logements et salle polyvalente).

En vertu de la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Ouilly-le-Tesson n°31-2018 du 27 août 2018, la collectivité a transféré sa compétence « Energies renouvelables » au syndicat. Par délibération du 15 juin 2021, elle a approuvée l'élargissement du périmètre de cette compétence pour la mise en œuvre de ce projet bois.

Ce projet s'inscrit dans un programme de rénovation globale de bâtiments communaux pour lequel la commune est éligible aux subventions de l'État à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Dans un premier temps, la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE ont souhaité globaliser, en un seul et unique projet, la construction de la chaufferie bois et la rénovation énergétique globale des 4 bâtiments communaux.

A ce titre, par délibérations du 9 juillet et du 22 octobre 2021, le Bureau Syndical avait respectivement délibéré :

- pour une convention quadripartite (Préfecture de Région – Préfecture du Calvados – Commune d'Ouilly le Tesson – SDEC ÉNERGIE) visant le projet ;
- pour la mise en œuvre d'un groupement de commande pour une maîtrise d'œuvre mutualisée avec la commune d'Ouilly le Tesson (rénovation de bâtiments et création d'un réseau technique de production de chaleur bois).

Des difficultés opérationnelles ayant conduit à la dissolution du groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre mutualisée et les services de la Préfecture attendant, pour l'éligibilité du syndicat aux subventions (DSIL et DETR), une convention actant la répartition des fonds entre la commune et le SDEC ÉNERGIE, il reviendra au Bureau Syndical d'abroger les 2 délibérations du 9 juillet et du 22 octobre 2021.

Ainsi, il est proposé au Bureau Syndical :

- d'abroger les 2 délibérations du 9 juillet et du 22 octobre 2021 devenues inopérantes,
- la signature d'une convention entre la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE qui permettra de répartir l'attribution des subventions DSIL et DETR selon les assiettes de chaque maîtrise d'ouvrage (*annexe 1 de la convention*),
- de valider le nouveau plan de financement actualisé de l'opération de création d'une chaufferie bois :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Chaufferie + Process bois	155 151 €	RÉGION NORMANDIE	18 775,00 €
Chaudière d'appoint / secours	20 000 €	ADEME	19 282,18 €
Réseau et sous-stations	36 527 €	ÉTAT (DSIL)	108 734,80 €
Études (hors Maîtrise d'œuvre)	6 322 €	ÉTAT (DETR)	43 493,92 €
VRD	5 000 €	SDEC ÉNERGIE	81 551,10 €
Aléa de chantier (± 6 %)	13 380 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre (± 15 %)	35 457 €		
<b>TOTAL</b>	<b>271 837 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 837 €</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'abroger les délibérations du Bureau Syndical n°2021-05-BS-DB-11 du 9 juillet 2021 et n°2021-07-BS-DB-08 du 22 octobre 2021 ;
- **ACTE** la signature d'une convention entre la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE pour permettre au syndicat de percevoir les subventions DSIL et DETR auxquelles le projet est éligible ;
- **VALIDE** le nouveau plan de financement prévisionnel de la création de la chaufferie bois et du réseau technique de distribution de chaleur ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Marc LECERF.

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 20 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 5EME TRANCHE 2022

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité composé d'une part, de 19 projets avec accord des pétitionnaires et d'autre part, de 10 projets en attente d'accord des pétitionnaires, pour lesquels la délibération du Bureau Syndical sur ces 10 projets permettra d'engager plus rapidement les travaux dès l'accord du pétitionnaire reçu.

Il est entendu qu'il sera communiqué aux membres de la commission « Développement économique » au fil de l'eau les accords obtenus par les pétitionnaires concernés.

Les 19 projets avec accord définitif des pétitionnaires portent sur un montant d'investissement de 418 292 € HT dont 179 468 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 238 824 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Les 10 projets, dont la réalisation est conditionnée à l'obtention de l'accord du pétitionnaire concerné, portent sur un montant d'investissement de 391 239 € HT dont 84 895 € HT de renforcement nécessaire à 4 projets d'extension et 306 343 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Les listes de ces 19 projets avec accord définitif des pétitionnaires et de ces 10 projets conditionnés à l'obtention de l'accord du pétitionnaire ont été jointes en annexe 9 de la note de présentation adressée aux élus préalablement à la réunion.

La totalité de la cinquième tranche est donc constituée de 29 projets pour un montant total d'investissement estimé à 809 531 € HT.

Madame la Présidente soumet la validation de cette cinquième tranche au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (29 projets pour un montant estimé à 809 531 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2022

La deuxième tranche de travaux 2022, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concerne 18 projets, pour un montant de 373 794 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 10 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (18 projets, pour un montant de 373 794 HT) ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

### ➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les huit conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CAUMONT-SUR-AURE (CAUMONT-L'EVENTE)	Gustave Courbet	SAS IMMO EXPANSION 7 lots	Pose de 72 ml de réseaux électriques BT	10 421,64 €
GONNEVILLE-EN-AUGE	Le Douet	SAS VESTAM 14 lots	Pose de 161 ml de réseau BT souterrain	20 795,80 €
MALTOT	LA Pièce de la Piste Tranche 2	SAS EDIFIDES 36 lots	Pose de 580 ml de réseaux électriques BT	60 246,45 €
ROSEL	Les Rosalies	SAS TRIUMVIRAT FINANCES 25 lots	Pose de 207 ml de réseaux électriques BT	33 174,06 €
SAINT-PAIR	Collectif	SCI JCOV 1 lot	Colonne montante 5 logements + 1 local services généraux	6 959,71 €
SUBLES	Le Haut de Brunville Nord	SAS FONCIM 40 lots	Pose de 573 ml de réseaux électriques BT	66 320,80 €
	Le Haut de Brunville Sud	SAS FONCIM 15 lots	Pose de 153,50 ml de réseaux électriques	23 744,65 €
VIENNE-EN-BESSIN	Le Pré d'Adeline	SARL MERCATOR BY HABITAT PROJECT 15 lots	Pose de 292 ml de réseaux électriques BT	29 772,68 €
<b>TOTAL</b>				<b>251 435,79 €</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les huit conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 251 435,79 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## GROUPEMENTS DE COMMANDES

- **Convention constitutive de groupement de commandes 2022 SDEC ÉNERGIE / SDEM 50 pour le traitement des transformateurs déposés**

Le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50, en charge de l'organisation de la distribution publique d'électricité, apprécie l'opportunité de fédérer leur action en se groupant pour le traitement des transformateurs HTA/BT déposés dans le cadre de leurs travaux respectifs.

Cette démarche commune vise à permettre des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification des commandes.

Le projet de convention constitutive pour le groupement de commandes entre le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50 visant le traitement des transformateurs déposés, joint en annexe 11 de la note de présentation, définit les modalités de désignation, de mission du coordonnateur du groupement et des missions des membres.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** le groupement de commandes composé du SDEC ÉNERGIE et du SDEM 50 pour le traitement des transformateurs déposés, avec pour coordonnateur de ce groupement le SDEC ÉNERGIE qui n'appliquera pas de frais de gestion ;
- **ADOPTE** la convention de groupement de commande correspondante ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX - LISIEUX

La commune de Lisieux souhaite relancer une dynamique de travaux d'effacement des réseaux pour la mise en valeur de son territoire et a fait réaliser un audit du réseau basse tension mettant en évidence un taux de fils nus important sur la commune, réseau le plus fragile face aux aléas climatiques.

Considérant ainsi l'importance des travaux à réaliser et la volonté de la commune de Lisieux et du SDEC ÉNERGIE d'engager un programme prévisionnel autour de 11 projets prioritaires sur les 5 années à venir (5.9 km de voirie, dont 3.7 km de fils nus), la commission propose la signature d'une convention spécifique (annexe 12 de la note de synthèse explicative, jointe à la convocation des élus).

Le montant financier de l'investissement est estimé à 3,2 M€ TTC, avec une participation de la commune de 2,2 M€ (la commune relevant du régime urbain de l'électrification).

La convention proposée, d'une durée de 5 ans, a pour objet de définir l'engagement des parties pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens (programmation des travaux de 2022 à 2026).

Les 11 projets prioritaires sont les suivants :

N° de dossier	Désignation du projet	Lg de voirie	Lg fils nus	Estimation financière APS	Participation commune estimée sur la base des aides votées pour 2022*	Année de programmation souhaitée
		en ml	en ml	TTC		
20AME0107	Impasse Sohier des Loges	260	250	127 500 €	80 472 €	2022
20AME0108	Rue de Trouville	235	180	160 800 €	97 686 €	2022
19AME0109	Rue Paul Cornu	845	290	425 280 €	319 283 €	2023 selon agglo

18AME0172	Boulevard Duchesne Fournet	185	180	87 071 €	61 524 €	4 dossiers à traiter en 2023 / 2024 coordination et planification avec Enedis à organiser
18AME0180	Boulevard Herbert Fournet - T1	695	465	465 595 €	332 324 €	
20AME0105	Boulevard Herbert Fournet et rue Caumont - T2	865	570	557 108 €	382 444 €	
20AME0106	Boulevard Herbert Fournet et Route du vieux sergent - T3	815	250	434 052 €	325 681 €	
21AME0150	Rue Lecouturier	160	85	88 620 €	51 610 €	2025
21AME0151	Allée Dubois	75	0	36 660 €	26 915 €	2025
22AME0029	Rue du Général Leclerc	770	555	410 340 €	270 696 €	2025
22AME0053	Rue de Paris	995	840	423 156 €	285 237 €	2026
<b>Total projets</b>		<b>5 900</b>	<b>3 665</b>	<b>3 216 182 €</b>	<b>2 233 872 €</b>	

\* Les aides financières sont votées annuellement par le Comité Syndical et peuvent donc varier.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTER** la convention pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens d'une durée de 5 ans (2022 - 2026) entre la commune de Lisieux et le SDEC ÉNERGIE ;
- **VALIDER** la planification du programme pluriannuel et les modalités d'engagement proposées ;
- **CHARGER** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 20 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

#### ➤ 3ème Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la troisième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 13 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	85	293 062 €
	Tranche DG programme efficacité énergétique	2	29 821 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	16 453 €
Signalisation lumineuse		7	15 268 €
<b>TOTAL</b>		<b>95</b>	<b>354 604 €</b>

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ 4<sup>ème</sup> tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public et d'efficacité énergétique, pour un montant total de 137 440 € TTC :

Programme travaux	Commune	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement Eclairage public	ROTS	Renouvellement de lampadaires - Rue Froide	82 155 €
Efficacité énergétique	BIEVILLE BEUVILLE	Efficacité énergétique tranche 2022	55 286 €
<b>TOTAL</b>			<b>137 440 €</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2022 du programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'efficacité énergétique éclairage public pour un montant de; 137 440 € ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal - Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA QUALITE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE D'HOULGATE

Pour faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux, le SDEC ÉNERGIE accompagne ses collectivités membres au travers de deux programmes de travaux sur le réseau d'éclairage public :

- Le programme d'efficacité énergétique ;
- Le programme de renouvellement des luminaires de plus de trente ans.

Dans ce contexte, une convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations d'éclairage public de la commune d'Houlgate a été signée le 22 septembre 2020, sur la base du guide des contributions et aides financières de l'année 2020 adopté par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE le 6 février 2020. Dans ce guide, il était précisé que la commune d'Houlgate était classifiée en catégorie « B1 » avec les aides et contributions en découlant.

En 2021, la commune d'Houlgate a changé de classification et est passée en catégorie « B2 ». Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, l'INSEE publie le nombre d'habitants recensés pour chacune des communes du Calvados.

Pour la commune d'Houlgate, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, son nombre d'habitants était inférieur à 2 000.

La commune change, ainsi, de facto de catégorie au titre des aides financières accordées par le syndicat : elle est classée en catégorie urbaine « B2 » ; la classification B1 étant réservée aux communes urbaines de plus de 2 000 habitants.

Ce changement de catégorie a pour effet que le syndicat perçoive et conserve la totalité de la TCCFE de la commune (en B1, la TCCFE est reversée pour moitié à la commune). En contrepartie la commune bénéficie d'un régime d'aides plus favorable.

Considérant cette évolution, la commission propose de conclure un avenant à la convention initiale prenant en compte ce changement de catégorie dans le financement des travaux par la commune (annexe 14 de la note de synthèse explicative, jointe à la convocation des élus).

Le financement des travaux par la commune est modifié comme suit :

CONVENTION	Montant des travaux HT	taux d'aide	Aide SDEC ÉNERGIE	Participation HOULGATE
efficacité énergétique	65 600 €	45%	29 520 €	36 080 €
R30	100 800 €	40%	40 320 €	60 480 €
Vétusté	15 000 €	25%	3 750 €	11 250 €
	181 400 €		73 590 €	107 810 €

AVENANT 1	Montant des travaux HT	taux d'aide	Aide SDEC ÉNERGIE	Participation HOULGATE
efficacité énergétique	65 600 €	65%	42 640 €	22 960 €
R30	100 800 €	50%	50 400 €	50 400 €
Vétusté	15 000 €	35%	5 250 €	9 750 €
	181 400 €		98 290 €	83 110 €

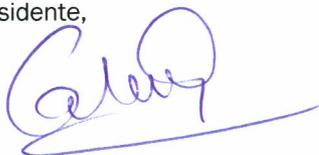
Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'avenant n°1 à la convention initiale, signée le 22 septembre 2020, prenant en compte le passage de la catégorie B1 à B2 de la commune d'Houlgate pour le financement des travaux ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

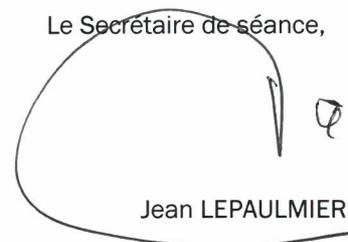
En l'absence d'observations, elle lève la séance à 11h50.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Jean LEPAULMIER

Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT.

**BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2022**  
**Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**du 09/04/2022 au 15/05/2022**

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant Mandaté HT		
2031	Informatique	NUMEXTER SAS	ACTUALISATION DU SDSI	04/05/2022	988	3 600,00		
20422	Expertise des réseaux	AUBERTIN	BASLY - AIDES FINANCIERES	15/04/2022	50435	1 819,03		
				02/05/2022	955	1 819,03		
				09/05/2022	1016	2 182,84		
		GAEC LEGENTIL	BREMOY - AIDE PHOTOVOLTAIQUE	02/05/2022	956	4 166,67		
				15/04/2022	50436	4 166,67		
			09/05/2022	1017	5 000,00			
2315	Expertise des réseaux	Concession	DIRECTION DEPARTEMENTALE	TAXE D'AMENAGEMENT COURTONNE LA MEURDRAC	06/05/2022	1005	916,00	
			EPSYS SAS	CREATION PSSA GODERD 100 KVA	09/05/2022	50512	321,52	
			GB FORAGES DIRIGES	ANNEBAULT - MUTATION PSSB	04/05/2022	50507	4 546,00	
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT EGLISE 605-13 ET BT MARE	04/05/2022	50487	499,76	
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	MUTATION PSSB QUATRE ROUTES 100K	04/05/2022	50506	4 024,57	
				CONVENTION SDEC / TIER	03/05/2022	50483	12,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	06/05/2022	50508	12,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	06/05/2022	50510	15,54	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50466	19,08	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50451	22,62	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50450	27,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50457	27,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50462	27,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50471	27,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50472	27,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50449	34,08	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50454	34,08	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50458	34,08	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50468	42,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50464	49,08	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50460	51,00	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50469	55,08	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50455	56,18	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50452	67,62	
				CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50461	83,16	
				INDEMNITES TIER	29/04/2022	50463	250,00	
				INDEMNITES TIER	29/04/2022	50465	250,00	
				INDEMNITES TIER	06/05/2022	50509	250,00	
				INDEMNITES TIER	29/04/2022	50459	339,90	
				INDEMNITES TIER	29/04/2022	50453	400,99	
				SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50450	549,77
					BT MAIRIE 692-18 - EXTENSION BT POLE SAN	28/04/2022	50448	550,00
					BT BOUCHERIES 201-07 ET BT LOT COMMUNAL	28/04/2022	50445	550,00
					BT BT FIRFOL 270-03	28/04/2022	50447	550,00
					MUTATION H61 MANOIRS 100KVA PAR 100KVA	28/04/2022	50444	550,00
					CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50472	550,15
					CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50468	550,91
					CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50470	550,91
					CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50471	551,10
					CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50460	551,29
					CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50462	551,29
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50455	551,48		
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50458	551,67		
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50454	551,86		

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant Mandaté HT
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50457	551,86
			CONVENTION SDEC / TIER	06/05/2022	50508	551,86
			CONVENTION SDEC / TIER	06/05/2022	50510	551,86
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50449	552,05
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50466	552,05
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50452	553,57
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50464	553,57
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50451	555,28
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50461	558,13
			CONVENTION SDEC / TIER	03/05/2022	50483	559,46
			INDEMNITES TIER	29/04/2022	50456	736,02
			INDEMNITES TIER	03/05/2022	50484	1 375,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>50 636,72</b>

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant Mandaté HT
60632	Achats	AMAZON BUSINESS EU SARL	COMMANDE DE CABLES	12/05/2022	1105	12,48
		UGAP	PUPITRE	12/05/2022	1099	322,06
6068	Achats	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE DE GOBELETS	12/05/2022	1102	40,69
61358	Achats	ELIS	BONBONNES D'EAU - MARS 2022	12/05/2022	1095	176,24
615221	Achats	ORQUIN	PORTE SAS/PARKING - SAS/ACCUEIL ET PORTE	12/05/2022	1106	639,00
61551	Achats	LEROUX BROCHARD SAS	REPLACEMENT AMPOULE AVG EL682HY	12/05/2022	1094	41,31
		CENTRE BONNET	CT EC-321-GE -DEKRA- 2022	12/05/2022	1098	58,08
		DIAC LOCATION	EC 321 GE	12/05/2022	1086	71,67
			ED 551 RG	12/05/2022	1086	71,67
			EC 321 GE	12/05/2022	1091	71,67
			ED 551 RG	12/05/2022	1091	71,67
			CX 946 KR	12/05/2022	1087	74,17
			CX 946 KR	12/05/2022	1092	74,17
			EB 559 VZ	12/05/2022	1086	82,53
			EB 559 VZ	12/05/2022	1091	82,53
			EM 409 XD	12/05/2022	1087	116,55
EM 409 XD	12/05/2022	1092	116,55			
61563	Informatique	CREATEUR D'IMAGE	MAINTENANCE ANNUELLE SITE INTERNET	06/05/2022	1004	339,18
		EDITIONS LE MONITEUR	ABONNEMENT BATIPRIX -GESTION DE CHIFFRAGE	06/05/2022	1003	205,20
		IBC DIALOGUE	ABONNEMENT ANNUEL ADAUDI 2 SERVEURS	06/05/2022	1000	270,00
	Achats	A CAEN L'AQUA	ABONNEMENT ANNUEL ADAUDI 2 CONTROLEURS	06/05/2022	1000	510,00
		NORMANDIE FERMETURES AUTOMATIQUE	ENTRETIEN AQUARIUM - 2EME TRIMESTRE 2022	12/05/2022	1100	339,50
6182	Achats	EDITIONS LE MONITEUR	REMISE AU PROPRE MARQUAGE AU SOL PORTAIL	12/05/2022	1088	365,00
			ABONNEMENT CODE PRATIQUE URBANISME	12/05/2022	1097	480,74
		EDITIONS WEKA	ABONNEMENT LE CLUB PREMIUM FINANCES	12/05/2022	1096	494,61
6184	Eclairage Public	CIRCET	ABONNEMENT WEKA DU 29/05/2022 AU 28/05/2	12/05/2022	1104	1 546,92
6184	Eclairage Public	CIRCET	CIRCET - FORMATION VISIMAX	12/04/2022	888	350,00
62268	Concessions	CABINET DIDIER SEBAN	DOSSIER SDEC/DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	27/04/2022	934	1 099,80
			DOSSIER SDEC/DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	11/05/2022	1059	1 099,80
			DOSSIER SDEC/DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	27/04/2022	934	2 932,74
			DOSSIER SDEC/DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	11/05/2022	1059	2 932,74
		SELARL ACR HUISSIERS	FRAIS DE DEPLACEMENT	27/04/2022	935	7,67
			NEGOCIATION DE PROTOCOLE TRANSACTION	27/04/2022	935	480,00

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant Mandaté HT
		SELARL GB2A	ECHANGES, REVISION ET CORRESPONDANCE	12/05/2022	1085	489,12
			REDACTION ET ANALYSE SUR PROJET DE PARC	12/05/2022	1085	3 423,84
6228	Communication	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLIS - COLLAGE ETIQUETTE ADRESSE	13/05/2022	1107	220,59
			MISE SOUS PLIS - COLLAGE ETIQUETTE ADRESSE	13/05/2022	1107	400,40
		APRIM	TRAITEMENT CHROMATIQUE DES PHOTOS	13/05/2022	1113	102,70
			JOURNAL D'INFORMATION DIALOGUE	13/05/2022	1119	308,10
			ANIMATION DE LA MATINEE ET DES 3 TABLES	13/05/2022	1109	450,00
			PREPARATION DES TABLES RONDES	13/05/2022	1109	600,00
			MISE EN PAGE DU JOURNAL TRIMESTRIEL	13/05/2022	1113	657,28
			REUNION DE REDACTIONS, REPORTAGES	13/05/2022	1113	1 725,36
		CREATEUR D'IMAGE	DEPLIANT 2 VOLETS - FORMAT FERME 21*29.7	13/05/2022	1117	400,00
			CONCEPTION GRAPHIQUE AIDES FINANCIERES	13/05/2022	1111	1 600,00
6231	Achats	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS DE PUBLICITÉ - LUMINAIRES INTÉRIEUR	12/05/2022	1103	720,00
6233	Communication	COPYCAEN	ROLL-UP MOSQUITO SCHEMA DIRECTEUR	13/05/2022	1118	119,90
		IMEC	JOURNEE DU PERSONNEL	13/05/2022	1120	2 575,76
		PETIT MEURTRE ENTRE AMIS	ANIMATION JOURNEE DU PERSONNEL	04/05/2022	985	1 041,67
		SARL RIEN QUE NOUS 3	POIREE	13/05/2022	1108	8,83
			JUS DE POMME	13/05/2022	1108	18,96
			CIDRE	13/05/2022	1108	20,41
			JUS DE POMME FRAMBOISE	13/05/2022	1108	24,55
BUFFET APERITIF	13/05/2022	1108	199,05			
6234	Direction générale	LA PETITE CANTINE	DEJEUNER	11/05/2022	1060	23,45
6236	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	IMPRESSION PAPETERIE CARTES DE VISITE	13/05/2022	1110	86,00
			IMPRESSION SUITE DE LETTRE SDEC ÉNERGIE	13/05/2022	1122	349,00
			IMPRESSION 4000 ENVELOPPES KRAFT	13/05/2022	1116	370,00
			IMPRESSION PAPIER A EN TÊTE SDEC ÉNERGIE	13/05/2022	1112	505,00
			IMPRESSION TÊTE DE LETTRE SDEC ÉNERGIE	13/05/2022	1123	505,00
			IMPRESSION DEPLIANT QUADRI RV - 2 VOLETS	13/05/2022	1121	650,00
			IMPRESSION 10000 EX ENVELOPPES SDEC ENER	13/05/2022	1123	757,00
			IMPRESSION DU JOURNAL DIALOGUE N°83 - 80	13/05/2022	1115	1 283,00
			IMPRESSION GUIDE DES AIDES 2022	13/05/2022	1114	3 843,00
6251	Achats	BIP AND GO	PÉAGES 2022	12/05/2022	1090	109,67
			PÉAGES 2022	12/05/2022	1089	344,16
6261	COM	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT TARIF SO CATALO	13/05/2022	1107	605,34
			FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT TARIF DESTINEO	13/05/2022	1107	2 002,84
6262	Informatique	ALLNET SARL	NOM DE DOMAINE SDEC-ENERGIE.COM	06/05/2022	999	120,00
6281	Achats	AFE PARIS	ADHESION 2022 AFE	12/05/2022	1093	1 270,00
65311	Ressources Humaines	SIE	ELU	10/05/2022	1051	212,51
		IRCANTEC	ELU	10/05/2022	1053	243,69
		URSSAF	ELU	10/05/2022	1046	712,74
65313	Ressources Humaines	IRCANTEC	ELU	10/05/2022	1053	386,12
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>45 061,98</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>95 698,70</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2022**  
**Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €**  
**Au titre des délégués de la Présidente**  
**du 09/04/2022 au 15/05/2022**

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
61561	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1077	5 050,79
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1078	6 722,14
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1076	7 774,56
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1081	23 596,26
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1079	28 864,66
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1080	29 446,56
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	04/05/2022	984	10 036,86
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	28/04/2022	936	19 300,62
61563	Informatique	MC MA SOLUTIONS	MAINTENANCE DE LOGICIEL DE GROUPEMENT D'ACHATS	11/05/2022	1075	10 272,00
62281	Informatique	TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAU	06/05/2022	1002	7 458,68
62282	Informatique	TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAU	06/05/2022	1001	5 786,80
65311	Ressources Humaines	SALAIRES	INDEMNITES	10/05/2022	1044	6 030,94
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1037	6 191,02
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	927	6 191,02
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1035	6 521,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	925	6 521,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	926	6 559,82
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1036	6 559,82
			FACTURES GROUPEES EP /SL	27/04/2022	931	6 714,27
			FACTURES GROUPEES EP /SL	10/05/2022	1041	6 714,27
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1039	6 764,74
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	929	6 764,74
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	917	6 771,24
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1027	6 771,24
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1070	6 932,95
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	969	6 932,95
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1022	7 174,36
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	962	7 204,73
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1063	7 204,73
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	10/05/2022	1025	7 234,36
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1061	7 262,64
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	960	7 262,64
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1028	7 394,41
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	918	7 394,41
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	967	7 433,66
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1068	7 433,66
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1032	7 442,44
			FACTURES GROUPEES EP /SL	27/04/2022	922	7 442,44
			REGROUPEMENT FACTURE EP /SL	10/05/2022	1024	7 443,45
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1062	7 489,51
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	961	7 489,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	930	7 533,01
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1040	7 533,01
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	924	7 564,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1034	7 564,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1033	7 592,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	923	7 592,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1043	7 760,72
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	933	7 760,72
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	921	8 069,39
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1031	8 069,39
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	932	8 215,31
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1042	8 215,31
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1020	8 225,64
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1072	8 230,10
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	971	8 230,10

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
606121	Eclairage Public	PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1026	8 339,60
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	916	8 339,60
			REGROUPEMENT FACTURES EP /SL	09/05/2022	1021	8 354,50
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	965	8 373,57
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1066	8 373,57
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	970	8 374,88
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1071	8 374,88
			REGROUPEMENT DE FACTURE EP / SL	09/05/2022	1019	8 385,73
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	966	8 405,99
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1067	8 405,99
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1018	8 561,05
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	964	8 600,90
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1065	8 600,90
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	928	8 753,37
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1038	8 753,37
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	10/05/2022	1023	8 892,54
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1069	8 933,97
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	968	8 933,97
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	920	8 978,99
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1030	8 978,99
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	963	9 095,58
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1064	9 095,58
			FACTURE EP /SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1029	9 678,90
			FACTURE EP /SL - JANVIER 2022	27/04/2022	919	9 678,90
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	972	9 691,19
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1073	9 691,19
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1062	9 981,43
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	961	9 981,43
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	969	11 588,71
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1070	11 588,71
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	967	11 778,53
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1068	11 778,53
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1063	11 779,97
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	962	11 779,97
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1039	12 264,08
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	929	12 264,08
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1067	13 055,25
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	966	13 055,25
			FACTURES GROUPEES EP /SL	27/04/2022	931	13 891,84
			FACTURES GROUPEES EP /SL	10/05/2022	1041	13 891,84
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	960	14 075,76
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1061	14 075,76
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1071	14 125,82
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	970	14 125,82
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1037	14 216,00
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	927	14 216,00
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1072	14 314,69
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	971	14 314,69
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	972	14 539,58
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1073	14 539,58
FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1035	14 586,92			
FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	925	14 586,92			
FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	926	14 840,57			
FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1036	14 840,57			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	965	14 845,61			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1066	14 845,61			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1069	15 783,22			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	968	15 783,22			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1065	15 841,75			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	964	15 841,75			
FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1033	16 088,72			

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	923	16 088,72
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1034	16 429,94
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	924	16 429,94
			FACTURES GROUPEES EP /SL	27/04/2022	922	16 618,61
			FACTURES GROUPEES EP /SL	10/05/2022	1032	16 618,61
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	963	17 637,77
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1064	17 637,77
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	933	17 804,13
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1043	17 804,13
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	921	17 814,46
			FACTURES GROUPEES EP /SL	10/05/2022	1031	17 814,46
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1040	17 984,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	930	17 984,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	928	18 080,67
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1038	18 080,67
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	932	20 005,31
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1042	20 005,31
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1027	20 681,19
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	917	20 681,19
			REGROUPEMENT FACTURE EP /SL	10/05/2022	1024	20 787,54
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	918	22 189,30
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1028	22 189,30
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1022	22 409,18
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	10/05/2022	1025	24 991,54
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1020	27 276,54
			REGROUPEMENT FACTURES EP /SL	09/05/2022	1021	27 590,00
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1019	27 687,05
			FACTURE EP /SL - JANVIER 2022	27/04/2022	919	27 972,44
			FACTURE EP /SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1029	27 972,44
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	916	28 050,21
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1026	28 050,21
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1018	29 554,81
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1030	30 182,56
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	920	30 182,56
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	10/05/2022	1023	30 574,99
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>1 959 334,35</b>
21351	Achats	ENTREPRISE HUE	TRAVAUX OPEN SPACE - RENOVATION	12/05/2022	1101	5 351,30
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>5 351,30</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>1 964 685,65</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2022**  
**Compte-rendu des dépenses du personnel**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**du 09/04/2022 au 15/05/2022**

Numéro de compte	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6218	Autre personnel extérieur	AGENT	416,32	03/05/2022
6331	Versement mobilité	URSSAF	3 125,21	10/05/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	781,31	10/05/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	URSSAF	1 484,41	10/05/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 250,09	10/05/2022
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	468,78	10/05/2022
64111	Rémunération principale	TICKETS	2 088,45	10/05/2022
		URSSAF	16 354,90	10/05/2022
		PREFON	237,50	10/05/2022
		CNRACL	13 102,66	10/05/2022
		SIE	9 958,69	10/05/2022
		SALAIRES	74 193,38	10/05/2022
		RAFP	1 170,95	10/05/2022
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 530,02	10/05/2022
64113	Nouvelle bonification indiciaire	SALAIRES	882,97	10/05/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	49 588,86	10/05/2022
64131	Rémunérations	IRCANTEC	1 220,46	10/05/2022
		TICKETS	630,00	10/05/2022
		SIE	1 693,49	10/05/2022
		URSSAF	6 180,31	10/05/2022
		SALAIRES	18 816,48	10/05/2022
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	335,99	10/05/2022
64138	Primes et autres indemnités	SALAIRES	9 340,77	10/05/2022
64171	Rémunérations des apprentis	URSSAF	13,21	10/05/2022
		IRCANTEC	5,07	10/05/2022
		SALAIRES	1 390,33	10/05/2022
		TICKETS	72,45	10/05/2022
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	29 191,08	10/05/2022
6453	Cotisations aux caisses de retraites	ATIACL	468,62	10/05/2022
		IRCANTEC	1 908,93	10/05/2022
		RAFP	1 170,95	10/05/2022
		CNRACL	36 179,80	10/05/2022
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 547,79	10/05/2022
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	URSSAF	26,51	10/05/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 551,97	10/05/2022
<b>TOTAL</b>			<b>289 378,71</b>	